

THON-CLUB-DES-SAINTES-MARIES-DE-LA-MER

REGLEMENT DU CONCOURS DE PECHE AU TOUT GROS SAISON 2024

DEROULEMENT DU CONCOURS :

Le briefing se déroulera le vendredi 27 septembre suivi d'un apéritif réservé aux inscrits au concours et à leurs équipages. Le concours se déroulera du samedi 28 au dimanche 29 septembre 2024.

DROIT D'INSCRIPTION: fixé à 50 € par bateau du club et à 200€ pour les bateaux extérieurs.

Le capitaine (ou à défaut un de ses équipiers) doit impérativement être titulaire du permis de navigation correspondant à sa zone de navigation et le bateau équipé pour la navigation correspondante. Nous vous rappelons également que toute personne qui participe à l'action de pêche en concours doit être obligatoirement licenciée à la FFPM.

PARTICIPATION:

Chaque capitaine inscrit doit participer au deux journées du concours.

ZONE DE PECHE :

Voir la carte de la zone jointe à la fiche d'inscription.

LIAISONS RADIO-VHF :

Le canal VHF retenu sera communiqué lors du briefing.

STATIONNEMENT DES VOITURES :

Une seule voiture par bateau pourra stationner sur l'aire de stationnement du port, merci de demander aux invités de stationner sur les parkings extérieurs. Il y aura des contrôles pendant tout le concours (gare au pv). Pensez à mettre le badge d'autorisation bien visible.

1) CONCOURS AU THON DU 28 AU 29 SEPTEMBRE 2024:

PECHE:

-Le mode de pêche est **BROUME AU MOUILLAGE** à l'exclusion de toute autre technique.
La résistance du fil de pêche ne doit pas excéder **130 livres**. Le bas de ligne ne doit pas excéder 9,14 m (résistance illimitée).

-La longueur de la gaffe sera de 2,43 m maximum.

Seules les sardines du club pourront être utilisées.

Thon Club Saintois

Capitainerie de Port Gardian – 13460 Les Saintes-Maries-de-la-Mer
thonclub13460gmail.com - Guillaume : 06-14-89-49-85

MOUILLAGE ET TEMPS DE PECHE :

Chaque capitaine signalera au podium sa sortie du port ainsi que le nombre de personnes à bord. Il fera de même lors du retour au port.

L'heure de départ est libre mais interdiction de **mettre les lignes à l'eau avant 8 h.**

Chaque bateau devra annoncer sa position au podium. La distance entre chaque bateau est de 0.5 mille minimums.

Toute touche ainsi que la fin du combat doivent être signalés au podium. Dans le cas d'une touche normalement signalée avant l'heure de levée des lignes, le bateau pourra continuer l'action, à condition de rentrer au port avant 19h.

Les lignes doivent **impérativement être levées à 17 h sauf le dimanche 29 septembre à 16h** et le mouillage tiré immédiatement après (sauf cas du précédent article).

Le bureau se réserve le droit de disqualifier un bateau ne respectant pas ces règles citées ci-dessus.

LES POISSONS:

La maille retenue est **170 cm**, le poids du poisson comptera lors de la prise en compte.

Uniquement les poissons capturés doivent être annoncés au podium.

Un seul poisson par jour pourra être capturé si plus de 170 cm par bateau.

Si le poisson mesure :

Entre 110 cm et 120 cm 10 points

Supérieur à 120 cm à = 130 cm 20 points

Supérieur à 130 cm à = 140 cm 30 points

Supérieur à 140 cm à = 150 cm 40 points

Supérieur à 150 cm à = 160 cm 50 points

Supérieur à 160 cm à = 170 cm 60 points

Plus de 170 cm sa taille en points (exemple 180cm = 180 points)

Chaque départ devra être annoncé sur le canal du concours et **une photo datée et clairement lisible** sur la taille du poisson devra être effectuée avec la perche fournie par le club.

Une fois mesuré le capitaine informera le podium sur la taille du poisson avec l'horaire.

Toute photo devra être prise dans les règles de la pêche en no-kill soit le poisson dans l'eau et le relâcher rapidement.

Les photos seront contrôlées le soir par les membres du bureau, chaque photo litigieuse notamment sur la taille du poisson ne sera pas comptabilisée.

MATERIEL:

Libre respectant les règles IGFA.

CLASSEMENT :

Les trois bateaux aillant cumulés le plus de points formeront le podium, en cas d égalité le plus gros poisson départagera les participants.

SECURITE:

En cas de météo défavorable, le comité organisateur en présence de 3 membres du jury annulera la journée du concours. Les bateaux sortis le feront à leurs risques et périls et les poissons pêchés ne seront en aucun cas pris en compte pour le concours.

RECOMPENSES:

1^{er} prix bon pour une valeur à définir

2eme prix bon pour une valeur à définir

3eme prix bon pour une valeur à définir

Les récompenses seront remises le soir du 29 septembre lors de l'apéritif de clôture du concours..

Pour le challenge du plus gros poisson il sera offert un voyage ou un lot d'une valeur de 1800 €.

Un même poisson peut compter soit pour le challenge soit pour le concours mais en aucun cas pour les deux.

JURY ET NON RESPECT DU REGLEMENT :

Pour l'ensemble de ces concours un jury de 3 membres à désigner ainsi que la Direction seront à même de prendre certaines décisions ou dispositions (en cas de report pour mauvais temps ou de manquement au présent règlement.) Nous demandons expressément à nos adhérents de se comporter convenablement, tant à bord de leurs bateaux que dans l'enceinte du club et sur le port. Restons polis, même si une longue journée de mer peut exacerber les esprits.

Nous vous rappelons que la vente du poisson est strictement interdite. Toute personne prise en flagrant délit de fraude sera immédiatement exclue du club.

LE BUREAU COMITE ORGANISATEUR

Thon Club Saintois

Capitainerie de Port Gardian – 13460 Les Saintes-Maries-de-la-Mer

thonclub13460gmail.com - Guillaume : 06-14-89-49-85